

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 juillet 2018 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S – ALLIGIER J.C. - BRUCHON D - FINAND F –
ARGOUD Y - COZ L - OKOUMOUCHIAN G - ANTUNES N - DENOLLY M –
PINGET M.C – POIPY L

Absents (excusés) : BOUVERET M - ROUX G – BALLESTA P – LAMBERT C

POINT N°1 : URBANISME

1.1 : Déclaration préalable

- ◆ Commune de Revel-Tourdan : restauration du puits
Situation : Place du souet de l'halle
Ce projet est porté par l'association Renaissance.
Le dossier est soumis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

POINT N°2 : ACTIVITES ECONOMIQUES

- ◆ Une réunion est programmée la semaine prochaine avec des représentants du SCOT des rives du Rhône, pour examiner la situation des zones d'activités. La commune insistera pour que le statut de la zone d'activités de Revel-Tourdan soit préservé, dans les mêmes conditions que celles validées précédemment par le SCOT de la région Grenobloise.

POINT N°3 : BATIMENTS

3.1 : Rencontre avec EPORA

- ◆ Une rencontre est programmée le 27 août avec EPORA (Etablissement public foncier de l'ouest Rhône Alpes) pour étudier le devenir du bâtiment 97 rue du billier et de la maison achetée près du nouveau parking route des écoliers.

3.2 : Demande d'évaluation au service du domaine

- ◆ Le service du domaine sera contacté pour une évaluation de la maison 97 rue du bourg vieux.

POINT N°4 : CLERT (commission d'évaluation des charges transférées)

- ◆ Par délibération en date du 25 juin 2018, et conformément à la législation en vigueur, le conseil communautaire de la communauté de communes du territoire de

Beaurepaire a décidé la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées. Cette commission sera chargée de l'évaluation des charges transférées entre la communauté de communes du territoire de Beaurepaire et ses communes membres. Elle sera composée de 15 membres (1 par commune), élus au sein des conseils municipaux.

Le conseil municipal élit à l'unanimité, Monsieur POIPY Lionel, en qualité de représentant de la commune de Revel-Tourdan au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes du territoire de Beaurepaire.

POINT N°5 : FOURRIERE ANIMALE

Madame le Maire informe que l'association SPA Nord Isère a été dissoute et que la convention conclue avec cette structure est donc caduque.

Le groupe SACPA reprend la fourrière de Renage et propose aux communes un marché de prestations de services. Il comprend :

- la capture et la prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique
- le transport des animaux vers un lieu de dépôt légal
- le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique
- la gestion de la fourrière animale

Le coût de ces prestations est facturé 0,894 € HT par habitant révisable chaque année suivant une formule au contrat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de conclure un marché de prestations de services avec le groupe SACPA – 12 place Gambetta – 47700 CASTELJALOUX, conformément à l'exposé de Madame le Maire.

POINT N°6 : CULTURE - PATRIMOINE

6.1 : Aménagement au bourg de Revel

♦ Les travaux se poursuivent et des modifications sont à prendre en compte suite à l'évolution du chantier, qui conduisent à la proposition d'un avenant N°2 au marché initial pour les lots 1 terrassement voirie et réseaux, 2 sols bétons, 3 maçonnerie, que le conseil municipal valide à l'unanimité

Pour le lot 1 – terrassement voirie et réseaux : entreprise SAS MARCHAND – 339, montée de l'Embranchement – 38270 Revel-Tourdan

Marché initial : 422.816,60 € HT (507.379,92 € TTC)

Avenant N°1 : - 32.696,00 € HT

Avenant N°2 : + 4.994,20 € HT

Nouveau montant du marché 395.114,80 € HT (474.137,76 € TTC)

Pour le lot 2 – sols béton : entreprise LAQUET SAS – 643, route de Beaurepaire – 26210 Lapeyrouse-Mornay

Marché initial : 179.219,40 € HT (215.063,28 € TTC)

Avenant N°1 : + 34.807,50 € HT

Avenant N°2 : - 8.952,84 € HT

Nouveau montant du marché 205.074,06 € HT (246.088,87 € TTC)

Pour le lot 3 – maçonnerie : entreprise LAQUET SAS – 643, route de Beaurepaire – 26210 Lapeyrouse-Mornay

Marché initial : 115.589,37 € HT (138.707,24 € TTC)

Avenant N°1 : + 3.835,00 € HT

Avenant N°2 : - 3.785,00 € HT

Nouveau montant du marché 115.639,37 € HT (138.767,24 € TTC)

- ♦ L'entreprise concernée fera les travaux nécessaires en partie haute du parking, où des malfaçons ont été constatées.
- ♦ Le parvis du parc sera laissé en l'état pour l'instant dans l'attente de la troisième tranche.
- ♦ Début de la 3^{ème} tranche de travaux – place des Terreaux
Une réunion technique est programmée le 17 septembre pour examiner les principaux problèmes (voirie, enfouissement des réseaux, eaux pluviales, branchements téléphoniques en façade)
Le SEDI coordonnera les travaux en ce qui concerne les réseaux secs.
Des conventions seront à signer avec les riverains pour certains travaux.
Les travaux devraient débuter après la foire du 11 novembre.

6.2 : Aménagement au bourg de Tourdan

- ♦ Suite à l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours, de petites modifications seront apportées en ce qui concerne la salle d'évolution.
- ♦ La WIFI sera mise à disposition dans le gîte, ce qui nécessite d'associer au projet, le service informatique de la communauté de communes.
- ♦ La commune n'a pas encore reçu le rapport des fouilles qui lui est nécessaire avant la réunion prévue fin août pour planifier la consultation des entreprises et caler le cahier des charges.

POINT N°7 : LOGEMENTS LOCATIFS

7.1 : Logement 46 rue du billier

- ♦ Les travaux prévus devraient être réalisés courant septembre.

POINT N°8 : CONVENTION AVEC L'ACCA de REVEL-TOURDAN

- ♦ L'association communale de chasse agréée « ACCA de Revel-Tourdan », souhaiterait aménager un espace pour accueillir un local de type modulaire qui prendrait en compte les prescriptions définies dans le plan local d'urbanisme.
Ce bâtiment permettrait :
 - d'assurer une bonne organisation technique de la chasse
 - aux propriétaires forestiers ou exploitants agricoles de suivre et contrôler les prélèvements de grand gibier,
 - aux agents de l'état compétents en matière de chasse de contrôler les prélèvements des espèces soumises à plan de chasse,

- de disposer d'un lieu permettant de réaliser l'examen sanitaire initial de tout le gibier prélevé et destiné à la vente ou à une cession à titre gratuit ou à un repas associatif.

Par 5 voix pour et 5 abstentions, M. BRUCHON Dominique ne participant pas au vote, le conseil municipal décide de mettre à disposition de cette association, sur la parcelle communale cadastrée, section AH – numéro 257, une surface d'environ 2 310 m².

Pour ce faire une convention sera établie pour définir les modalités de cette mise à disposition.

POINT N°9 : CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT- ECONOMIES D'ENERGIE

9.1 : Installation photovoltaïque

♦ M. POIPY informe qu'EDF ne conclut plus de contrat « auto consommation et revente de surplus ». Les contrats de revente actuels sont à 0,10 € le kw/h alors que le contrat de la commune prévoit une revente du surplus à 0,24 €.

9.2 : Isolation des bâtiments

♦ L'isolation de plusieurs bâtiments était prévue par le biais des certificats, mais l'entreprise a semble t-il fermée. De nouveaux contacts seront pris avec d'autres intervenants dans ce domaine.

9.3 : Charte forestière

♦ Une étude est prévue pour réglementer l'accès aux espaces boisés lors des coupes (gabarit des camions, remise en état, etc...)

POINT N°10 : PERSONNEL COMMUNAL

10.1 : Contrat d'apprentissage

♦ M. POIPY informe de la possibilité des communes de conclure des contrats d'apprentissage, ce qui pourrait être envisagé pour le service technique : à suivre

Le Maire
Sylvie DEZARNAUD